

Obtenez votre carte d'identité en un clic !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

*Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

*Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.

*Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.

*Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (voir la liste ci-dessous). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.

*Je rassemble les pièces justificatives.

*Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

*Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Les pièces à fournir :

*Deux photos d'identités de format 3.5 x 4 cm.

*Un justificatif de domicile, daté de moins de trois mois, à votre nom.

*Un extrait d'acte de naissance avec filiation complète, daté de moins de trois mois.

*Un document justifiant l'appartenance à la nationalité française.

En cas de perte ou de vol, vous devez joindre la déclaration enregistrée au commissariat ou à la gendarmerie et joindre à la demande de carte nationale d'identité un timbre fiscal de 25€.

Pour plus de renseignements rendez-vous sur : www.demarches.interieur.gouv.fr

